



Communauté de Communes  
PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE

# GUIDE DE LA GESTION DES DÉCHETS ET DE LA PROPRETÉ

Commerçants / Artisans & Restaurants

**CENTRE-VILLE**  
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

**VOUS  
TRIEZ,  
NOUS  
RECYCLONS**



**2022**





# LES EMBALLAGES RECYCLABLES

## Quels emballages se trient ?

- Les emballages métalliques
- Les boîtes en carton, les briques alimentaires
- Les bouteilles, flacons et bidons en plastique avec bouchons



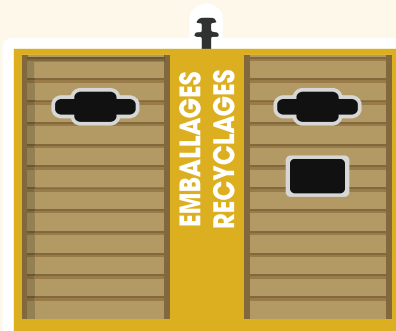
## Où déposer mes emballages ?

• **En sacs jaunes, lors de la collecte à vélo le mardi soir**, les sacs sont collectés à partir de 19 h, ils doivent être présentés à partir de 17 h 30 sur le circuit de collecte au plus proche de votre commerce (Cf. plan page 6-7).

• **En vrac et SANS SAC**, dans les colonnes spécifiques positionnées en périphérie du centre-ville (Cf. plan page 6-7).



Les emballages doivent être vidés et non lavés



## Où retirer des sacs jaunes ?

À l'accueil de l'Hôtel de Ville,  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30  
et de 13 h 30 à 17 h 30



LES EMBALLAGES SONT ACHÉMINÉS À NÎMES POUR Y ÊTRE TRIÉS EN VUE DE LEUR RECYCLAGE

# LE VERRE

## Quels verres se trient ?

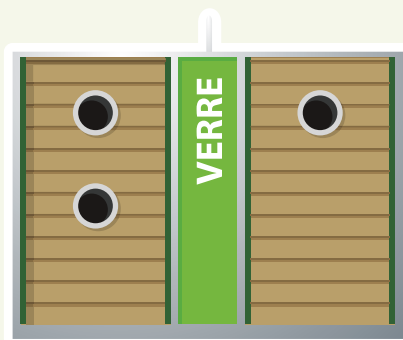
- Les bouteilles en verre
- Les pots et bocaux en verre



J'enlève les couvercles  
et les bouchons.

## Où déposer mon verre ?

• **En vrac et sans sac**, dans les colonnes spécifiques positionnées en périphérie du centre-ville (Cf. plan page 6-7).



### Une collecte spécifique en bac individuel pour les bars et les restaurants existe

• **Collecte les mardis et vendredi matin**, les bacs doivent être sortis la veille au soir à partir de 19 h ou le matin avant 7 h 30 et rentrés après leur vidage.

Aucun bac ne doit être laissé sur le domaine public en dehors des horaires de collecte.

Contactez la CCPSMV par mail ou par téléphone pour connaître votre éligibilité à ce service.

04 90 21 43 11 / [contact@ccpsmv.fr](mailto:contact@ccpsmv.fr)



LE VERRE EST RECYCLÉ  
À VERGÈZE



# LES PAPIERS

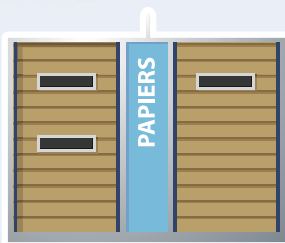
## Quels papiers se trient ?

■ Tous les papiers se recyclent



## Où déposer mon papier ?

• Dans les colonnes spécifiques positionnées en périphérie du centre-ville (Cf plan page 6-7).



LES PAPIERS SONT RECYCLÉS  
À GOLBEY DANS LES VOSGES

**Ils doivent être déposés  
en vrac, sans sacs.**



# LES CARTONS

■ Tous les cartons brun se recyclent



**Ils ne doivent pas contenir  
de polystyrène, de nylon  
ou d'emballages plastique**

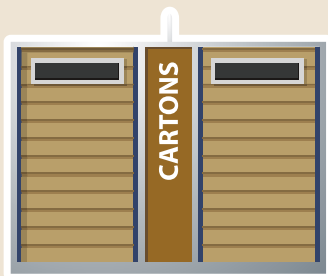
# LES CARTONS

## Où déposer mes cartons ?

Lors des collectes du mercredi et du vendredi soir, entre 17 h 30 et 19 h sur le circuit de collecte au plus proche de mon commerce (Cf plan page 6-7).

OU

Dans les colonnes spécifiques positionnées en périphérie du centre-ville (Cf plan page 6-7).



OU

En déchèterie avec une carte d'accès professionnel



LES CARTONS SONT RECYCLÉS  
À SAINT-VALLIER DANS LA DRÔME

Les cartons doivent être déposés propres, à plat et ficelés



Les cartons ne doivent pas être déposés dans les colonnes à papier



VELLERON



PORTALET



Quai Clovis Hugues

écoles

Quai Lices Berthelot

Hopital

Place de la Liberté

Rue du Docteur Talle

église

cours Victor Hugo

Mairie

rue Carnot

Rue André Autheman

AVIGNON  
LE THOR

Avenue des Compagnons  
de la Libération

Avenue de la Libération

Quai Rouget de Lisle



GARE



Gare SNCF

CAVAILLON

PARC GAUTIER

Géolocalisez la colonne la plus proche des chez vous  
et correspondant au type de déchets dont vous souhaitez  
vous débarrasser : ordures ménagères, emballages recyclables,  
verre, textile, papier et carton.

[www.paysdessorgues.fr/ou-deposer-mes-dechets](http://www.paysdessorgues.fr/ou-deposer-mes-dechets)



## TRACÉS DES TOURNÉES DE COLLECTE & EMPLACEMENTS DES COLONNES

**Tracé jaune :**  
circuit de collecte  
des emballages

**Tracé bleu :**  
circuit de collecte  
des cartons

● Colonnes ordures  
ménagères

● Colonnes  
emballages

● Colonnes verre

● Colonnes papiers

● Colonnes cartons

● Colonnes textiles



Communauté de Communes  
PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE

CITEO



● ● ● ●  
ROBION / PETIT PALAIS





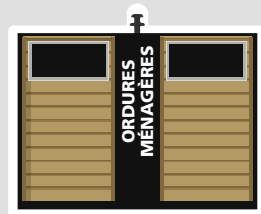
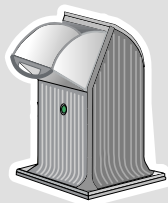
# LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

## Où déposer mes déchets non recyclables ?

### ■ Dans les conteneurs enterrés ou aériens

Un déchet non recyclable  
est un déchet qui ne va pas :

- Dans les sacs jaunes
- Dans les colonnes à verre
- Dans les colonnes à carton
- Dans les colonnes à papier
- Dans les colonnes à textile
- En déchèterie



**Les sacs doivent  
être fermés,  
ne pas dépasser  
80 litres et ne pas  
être traînés au sol  
(j'utilise des sacs  
plus petits s'ils sont  
trop lourds)**

► **Ces déchets doivent être déposés en conteneur,  
il est interdit de poser ces déchets au sol.**

► **Les cartons, cagettes et caisses en polystyrène  
doivent être apportés en déchetterie.**





# LA DÉCHÈTERIE

## Les encombrants doivent obligatoirement être déposés en déchèterie

et non pas dans ou à côté des bacs marron

**La déchèterie est accessible aux professionnels  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h**



**En tant que  
professionnel,**

je peux faire reprendre  
mes caquettes, caisses  
en polystyrène et palettes  
par mes fournisseurs.

**Sinon, je dois les déposer  
en déchèterie.**



Je peux retrouver la liste  
des déchets acceptés  
et refusés dans le guide  
des déchèteries  
disponible sur :

[www.paysdessorgues.fr](http://www.paysdessorgues.fr)

Je dois télécharger  
le formulaire  
de demande de carte sur :  
[www.paysdessorgues.fr](http://www.paysdessorgues.fr)

Il me sera demandé :

**Un justificatif** de domiciliation  
de la société (moins de 3 mois)

**Une copie** de la pièce d'identité  
du référent

**Un extrait** KBIS ou avis SIREN  
pour les administrations

**Chaque passage  
me coûtera 28 euros TTC**

# HALTE AUX INCIVILITÉS !

**Vu dans les rues  
de votre centre-ville...**



**Tout dépôt au sol  
est strictement interdit**

Articles R 610-5, R 632-1, R 644-2 et R 635-8 du Code Pénal,  
sous peine de contravention jusqu'à **1 500 €**.

# LE SERVICE PROPRETÉ

## MAIRIE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

### ACTIONS CENTRE-VILLE

Le service propreté de la Ville est composé de **14 agents** (+ 4 saisonniers) qui ont à leur disposition **8 véhicules**, dont **2 balayeuses de voirie**, pour effectuer leur travail quotidien. L'équipe intervient du lundi au dimanche, dès 5 h du matin dans tout le centre-ville (rues, impasses, places, parkings, caniveaux, quais, bords de Sorgue, porches etc.). La ville compte 9 toilettes publiques récemment rénovées, 220 corbeilles à papier, 30 lieux de distribution de sacs à déjections canines. Le service propreté assure également le nettoyage du centre-ville après chaque manifestation (fêtes de fin d'année, brocante etc.), marché hebdomadaire ou travaux occasionnels.

Un jour avec le service propreté

**5h-8h** > Nettoyage du centre-ville avec 2 balayeuses, 3 agents au balayage manuel et au nettoyage des corbeilles tulipes précèdent la machine

**8h-12h** > Passage de la balayeuse sur les abords du centre-ville et une autre en centre-ville

**Et toute la journée**

> 3 passages par jour en moyenne pour le nettoyage de chaque toilette publique

> 4 passages par jour pour vider les corbeilles publiques

**Et l'été** > balayage manuel supplémentaire, rues lavées manuellement et parfumées, nettoyage en journée sans interruption (5h-17h) après le marché dominical.



Infos / contacts :  
04 90 38 77 50  
dst@islesurlasorgue.fr



Communauté de Communes  
PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE

# PRÉVENTION DES DÉCHETS

Aujourd'hui, le tri des déchets est la deuxième solution pour réduire son impact sur l'environnement.

La première solution est de réduire ses déchets, d'éviter d'utiliser des emballages à usage unique et de tendre vers des solutions zéro déchets.

**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**



## Comment réduire mes déchets ?

Je propose à mes clients d'emporter leurs restes de repas ;

J'accepte de servir mes clients dans leurs propres contenants ;

Je demande à mes fournisseurs de reprendre leurs emballages volumineux et leurs palettes ;

Je privilégie l'achat en vrac auprès de mes fournisseurs ;

Je donne plutôt que de jeter les produits abîmés ou périmés ;



Avril 2022

Imprimé sur papier 100 % PEFC  
www.compotyporelief.com • imprim'vert

